



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Le Cabinet

Cayenne, le mercredi 7 janvier 2015

Bureau de la
communication
interministérielle

N° 08-01/15 /Cab/Com

Communiqué

Journée de deuil national.

Par décret en date du jour pris par le président de la République, le jeudi 8 janvier sera jour de deuil national en hommage aux 12 victimes de l'attentat qui a visé l'hebdomadaire « Charlie Hebdo » ce matin.

L'ensemble de nos concitoyens doivent pouvoir s'associer à cet hommage. Les employeurs permettront à leurs salariés de respecter une minute de silence à 12h00 pour un moment de recueillement.

Les drapeaux seront mis en berne sur les bâtiments et édifices publics dès aujourd'hui et jusqu'au samedi 10 janvier.